

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 12 février 2019

<u>Présents :</u>	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Ayant donné pouvoir</u>	MME HENRY à MME DOUGOUD
	M. MAXANT à M. GRANDIEU
<u>Excusés :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Philippe HALLIER
	M. Sébastien POINT

N°01 – DA du 12/02/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Constitution d'un groupement de commande
Achat de prestations d'impressions et reprographie

Par délibération du 17 octobre 2017, le bureau délibératif a approuvé l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de prestations d'impressions. Suite à une étude approfondie, une modification du besoin s'est avérée nécessaire et l'adhésion d'une commune supplémentaire nous impose de délibérer à nouveau. Les modifications sont les suivantes :

- Changement partiel de l'objet du marché (« reprographie » remplace « fournitures associées »),
- Changement du nombre de lots : 3 au lieu de 5,
- Changement du nombre d'attributaires par lot : maximum 4 au lieu de minimum 3 titulaires,
- Adhésion de la commune de Saizerais au groupement.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes ont des besoins identiques en matière de prestations d'impressions et reprographie et un objectif de rationalisation des coûts. Jusqu'à présent 5 communes – Frouard, Liverdun, Marbache, Pompey, Saizerais – et la Communauté de Communes ont répondu favorablement.

Initialement prévu en 4 lots, il est envisagé de conclure un accord-cadre avec 3 lots, tous multi-attributaires (4 titulaires maximum par lot au lieu de 3 minimum initialement). L'allotissement se ferait par une logique de techniques d'impressions car toutes les entreprises ne sont pas forcément compétentes pour l'ensemble de ces techniques, et ce afin de garantir l'accès à la commande publique. Les lots se décomposeraient ainsi :

- Lot 1 : Impression Off-set ;
- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats) ;
- Lot 3 : Impressions adhésives pour Vitrophanie, Véhicules, Conteneurs et prestations associées.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le calendrier prévisionnel actualisé est le suivant :

- Publication : 20 février 2019
- Réception des offres : 22 mars 2019
- Commission d'appel d'offres : 4 avril 2019
- Notification aux titulaires : 17 avril 2019
- Début de l'accord-cadre le : 1^{er} mai 2019

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 17 octobre 2017,

APPROUVE le projet de convention au groupement de commande pour l'achat de prestations d'impressions et reprographie.

AUTORISE le Président à signer la convention.

DESIGNE M. MACHADO, membre titulaire, représentant de la communauté de communes au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

DESIGNE M. VERGANCE, membre suppléant, représentant de la communauté de communes au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC